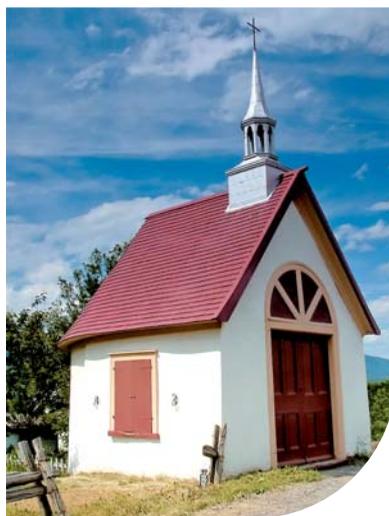




# Politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans



MRC DE  
L'ÎLE  
D'ORLÉANS

## POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Texte abrégé de la version intégrale présentée par Le Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale de la MRC de L'Île d'Orléans et adoptée par Le Conseil des maires de la MRC de L'Île d'Orléans le 5 janvier 2005.

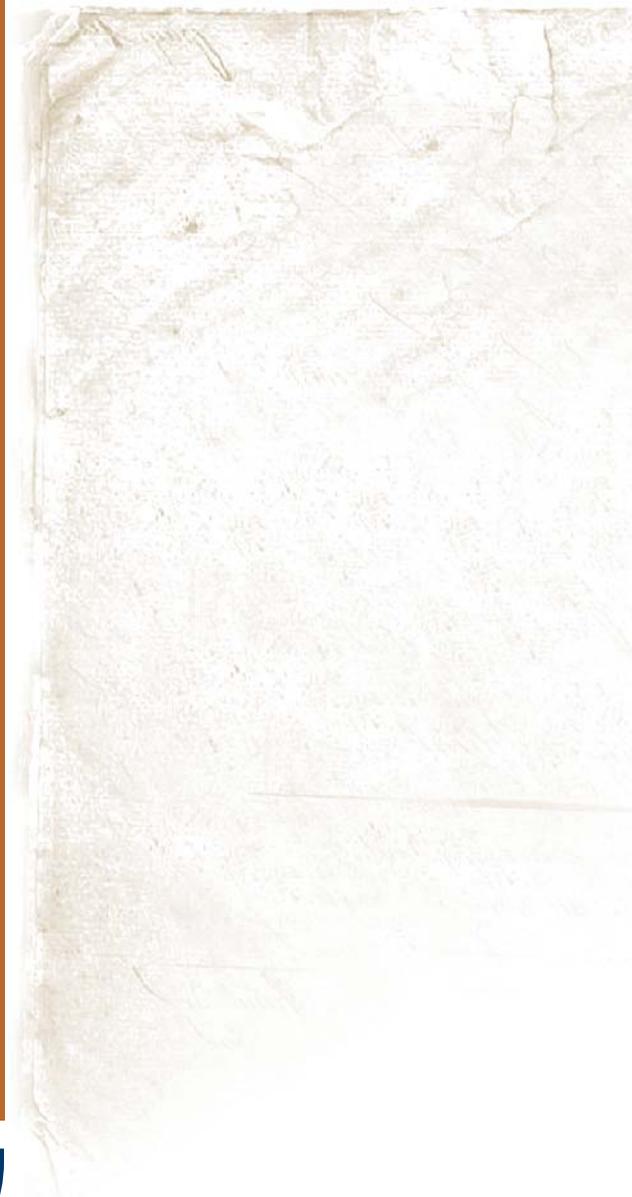
Cette version abrégée de la *Politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans* est destinée à une diffusion grand public.

Pour une analyse plus approfondie et une meilleure compréhension des enjeux, nous vous référons au texte intégral de la *Politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans*, accompagné des annexes, que vous pouvez vous procurer

- En visitant le site de la MRC de L'Île d'Orléans [www.mrcio.qc.ca](http://www.mrcio.qc.ca) et en y téléchargeant le format PDF;
- En vous adressant au Centre local de développement (CLD) de l'Île d'Orléans par téléphone : 418.829.0297 #223.

Dépôt légal – ISBN 2-9809332-0-1  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006  
Bibliothèque et Archives Canada, 2006

Rédaction : Jean-Michel Schembré  
Graphisme et impression : Caméléon Designer inc.



# Table des matières

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>3</b>	<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	<b>28</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	<b>6</b>	<b>4. Une affaire d'engagement</b>	<b>28</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>6</b>	<b>Le citoyen</b>	<b>28</b>
<b>Utilité de la politique culturelle et patrimoniale</b>	<b>6</b>	<b>La Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans</b>	<b>29</b>
<b>L'identité territoriale, appropriation et adhésion</b>	<b>7</b>	<b>Les Municipalités de la MRC</b>	<b>30</b>
<b>2. Portrait du territoire</b>	<b>8</b>	<b>5. Principes directeurs</b>	<b>31</b>
<b>Les caractères de l'île d'Orléans</b>	<b>8</b>	<b>6. Axes d'intervention proposés et orientations privilégiées</b>	<b>32</b>
Insulaire	8	<b>Axe 1: Appropriation du territoire et affirmation de l'identité culturelle</b>	<b>32</b>
Maritime	9	1. Éléments représentatifs de l'identité culturelle	
Agricole	9	2. Dialogue entre les composantes de la population	
Rural	10	3. Lieux de culture	
Historique	10	4. Nouveaux arrivants	
<b>Les nouveaux usages</b>	<b>11</b>	<b>Axe 2: Préservation et mise en valeur des patrimoines matériel et immatériel</b>	<b>32</b>
La résidence	11	1. Continuité des caractéristiques patrimoniales	
La villégiature et le tourisme	12	2. La population et la sauvegarde	
Le lieu de création	13	<b>Axe 3: Soutien à la création artistique</b>	<b>33</b>
Les services	13	1. La communauté artistique professionnelle	
<b>Complémentarités</b>	<b>14</b>	2. Les pratiques artistiques chez les citoyens	
<b>3. Culture et patrimoine à l'île d'Orléans</b>	<b>15</b>	<b>Axe 4: Développement et organisation des services</b>	<b>33</b>
<b>L'histoire</b>	<b>15</b>	1. Couleur culturelle des différents villages	
<b>Le patrimoine matériel</b>	<b>16</b>	2. Les lieux de l'activité culturelle	
Paysage	16	3. Les ressources	
Milieu physique	16	4. Les fournisseurs de services culturels	
Milieus écologiques	16	5. Une gamme de services	
Flore	17	6. Les services destinés aux jeunes	
Faune	17	7. Les technologies de diffusion de l'information	
Cadre bâti	18	<b>Axe 5: Implication de la population</b>	<b>33</b>
Objets ethnographiques et objets d'art	19	1. Former et informer	
Sites archéologiques	19	2. La participation à la vie culturelle	
<b>Le patrimoine immatériel</b>	<b>20</b>	3. Le bénévolat et les organismes du milieu	
Histoire	20	<b>7. Conclusion</b>	<b>34</b>
Tradition orale et savoir-faire traditionnels	20	<b>8. Bibliographie</b>	<b>35</b>
Archives et bibliographie	20	<b>9. Remerciements</b>	<b>36</b>
<b>La vie culturelle</b>	<b>21</b>		
Ressources humaines	21		
Ressources financières	21		
Services à la population	22		
Éducation	23		
Communication, diffusion, promotion	23		
<b>La production artistique</b>	<b>24</b>		
Arts visuels et métiers d'art	25		
Arts de la scène et de la performance	25		
Littérature	25		
Producteurs, diffuseurs et associations	25		
<b>Les lieux d'interprétation</b>	<b>26</b>		
<b>Des choix logiques</b>	<b>27</b>		



Photo: Gilles L'Heureux



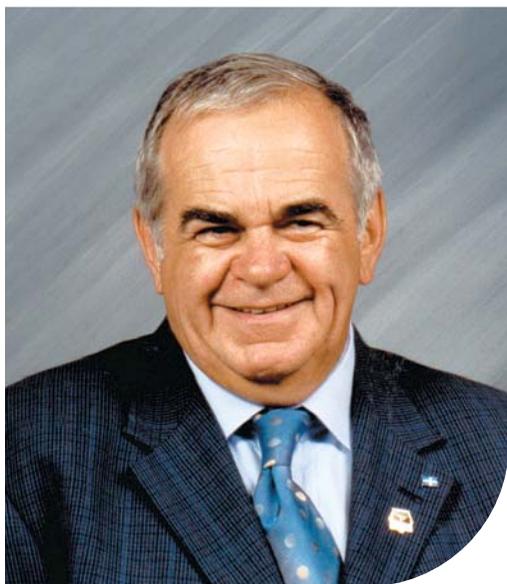
Photo: Kate Green



Photo: CLD de l'île d'Orléans



## MOT DU PRÉFET DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS



La MRC de l'Île d'Orléans est fière de présenter sa politique culturelle et patrimoniale. La publication de ce document marque l'aboutissement de plus de deux ans de recherche et d'analyse, ainsi que de consultations auprès de l'ensemble de la population de l'île d'Orléans. C'est un instrument précieux qui permettra à la fois de mieux saisir la réalité de notre île sous tous ses aspects et de préserver les acquis de notre communauté dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Mandaté par le Conseil des maires en 2002, le chargé de projet a d'abord réalisé un répertoire des ressources culturelles de l'île d'Orléans puis, en 2004, il a créé un groupe de travail ayant pour mission d'élaborer le contenu de la politique culturelle

et patrimoniale. Or, il me tient à cœur de souligner ici le dévouement et l'engagement de ce groupe de citoyens représentant plusieurs secteurs d'activité et venant des six municipalités de l'île.

La MRC s'est certes engagée concrètement tout au long du processus, à la fois sur les plans politique et financier. Mais je désire remercier le CLD de l'Île d'Orléans, qui a accepté avec empressement d'assumer la gestion du projet, et le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine – dont l'île d'Orléans est partenaire depuis 1999 – pour leur soutien technique. Enfin et surtout, un gros merci à tous les citoyens qui ont participé à l'élaboration de cette politique; d'abord les membres du Groupe de travail, bien sûr, mais aussi tous ceux qui ont pris le temps d'exprimer leur vision et leurs aspirations en répondant aux questionnaires, en rédigeant des mémoires ou en participant aux journées de réflexion et de consultation.

Pour que la culture et le patrimoine occupent une place de choix dans l'engagement politique de nos élus municipaux et dans la vie de nos résidants, il est essentiel que ces deux groupes de citoyens s'approprient notre politique culturelle et patrimoniale. Elle représente un outil de gestion et de planification que la MRC fournit à la communauté et qui ne peut que favoriser l'expression déjà bien sentie de la vitalité culturelle du milieu.

Jean-Pierre Turcotte  
Préfet de la MRC de l'Île d'Orléans

## MOT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Chères amies et chers amis de la culture,

C'est avec plaisir que j'ai accepté, au nom de la MRC, de présider le Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans. Cette tâche a grandement été facilitée par un comité formé de personnes vraiment représentatives des milieux culturels, artistiques et patrimoniaux. De plus, Jean-Michel Schembré, agent culturel du CLD, a fait un travail remarquable d'animation et de recherche. J'ai été en mesure de constater que les intervenants culturels et les résidents de l'île sont conscients des responsabilités qu'ils assument à l'égard du patrimoine exceptionnel de ce territoire.

Permettez-moi également de souligner la participation enthousiaste des personnes qui, lors des consultations publiques, ont alimenté la réflexion du groupe de travail et donné à la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans sa couleur propre.

Avec cette politique, la MRC de l'île d'Orléans se dote d'un cadre d'intervention souple et efficace permettant d'assurer la survie et la mise en valeur d'un riche patrimoine, tout en appuyant la vitalité de la culture. Le plan d'action qui découlera de cette politique nous donnera les moyens de concrétiser la vocation culturelle de l'île.

Le développement et le rayonnement d'un territoire résultent de la combinaison de nombreux facteurs. L'apport du secteur des arts et de la culture s'avère essentiel. Je suis convaincu que l'adoption de cette



première politique culturelle et patrimoniale permettra de consolider et de mettre en valeur nos acquis, de même qu'elle contribuera à l'émergence de nouvelles initiatives qui démontreront l'engagement et les multiples talents des gens d'ici.

Jacques Grisé, Ph.D., F.A.D.M.A.  
Président du Groupe de travail sur  
la politique culturelle et patrimoniale  
Maire de Sainte-Pétronille

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA TABLE SECTORIELLE CULTURE DU CLD DE L'ÎLE D'ORLÉANS



Au dire de chacun, l'île d'Orléans est un véritable paradis!

D'ailleurs, à son entrée, Saint-Pierre n'est-il pas à l'accueil, nous offrant tous ses services. Félix Leclerc y repose après y avoir vécu et nous avoir si bien sensibilisés à nos « quarante-deux mille de choses tranquilles... » et à l'importance de notre culture. À sa droite, Sainte-Pétronille, l'élégante, la romantique nous invite à découvrir ses charmes. À sa gauche, Sainte-Famille, la rassembleuse sait bien nous raconter nos ancêtres. À la pointe est, là où « on voit venir de loin », il y a Saint-François, l'authentique, le rural. Les oiseaux y sont de passage et la nature y est grandiose. Et

puis du côté sud, Saint-Jean, le sympathique, nous invite à la découverte de ses maisons de pilotes et de son cimetière marin. Son voisin, Saint-Laurent, le vacancier nous raconte la pêche et ses bateaux. Dans ce paradis, il y a six villages avec leurs clochers, tintant tous un peu différemment, mais témoignant à l'unanimité d'une vie riche d'histoire et de culture, au passé comme au présent.

Tout autour de l'île, il faut savoir suivre l'exemple du fleuve qui l'entoure si bien, la protège, l'alimente. Dans son livre *La vie entière*, le poète Pierre Morency, amant de l'île, ne nous parle-t-il pas du fleuve comme « symbole du temps qui passe, de l'ouverture sur le monde aussi bien que du retour aux sources, aux racines. » Plusieurs créateurs ont bien compris qu'il s'agit là d'un lieu exceptionnel propice à l'inspiration.

Ce lieu d'inspiration, il faut le protéger, le cajoler, y établir des règles, des priorités... c'est bien là le rôle d'une politique culturelle. Ce paradis, cette île nous est offerte à tous, tant à ses habitants qu'à ses visiteurs. Apprenons à y vivre dans le respect de ce qui nous a été donné, en y laissant des empreintes dont nous pourrions être fiers.

Je souhaite que notre politique culturelle et patrimoniale soit aussi riche et prometteuse que notre île.

Annette Duchesne Robitaille  
Présidente de la table sectorielle culture  
et vice-présidente du CLD de l'île d'Orléans

# 1. Introduction

## UTILITÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Pour les instances décisionnelles d'un territoire, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique culturelle ou patrimoniale constituent une façon de **planifier les actions nécessaires à l'épanouissement des citoyens**. Cette planification peut viser aussi bien les pratiques culturelles que la protection et la mise en valeur de l'environnement culturel.

Au-delà de ses vertus administratives, la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans doit être vue comme un soutien au devenir culturel de la population, **dans le respect de la continuité et dans la recherche du renouvellement**. D'un côté, elle sert à renforcer l'identité, le caractère unique du territoire; d'un autre côté, elle permet d'ouvrir de nouveaux horizons culturels à ses résidents en explorant les avenues de la modernité.

**C'est la confrontation entre le passé et le présent qui dessine une dynamique pour le futur** et amène à découvrir les tendances auxquelles la politique devrait souscrire dans ses orientations. Elle prend là tout son sens, puisqu'elle met en place les conditions de réussite du changement.



Photo: Vanmerie / Élyme

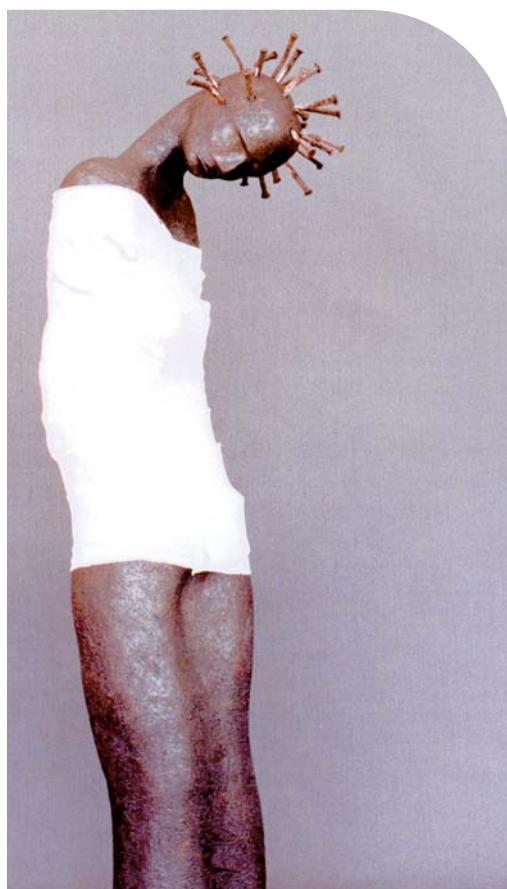


Photo: Galerie d'Art La Bohème

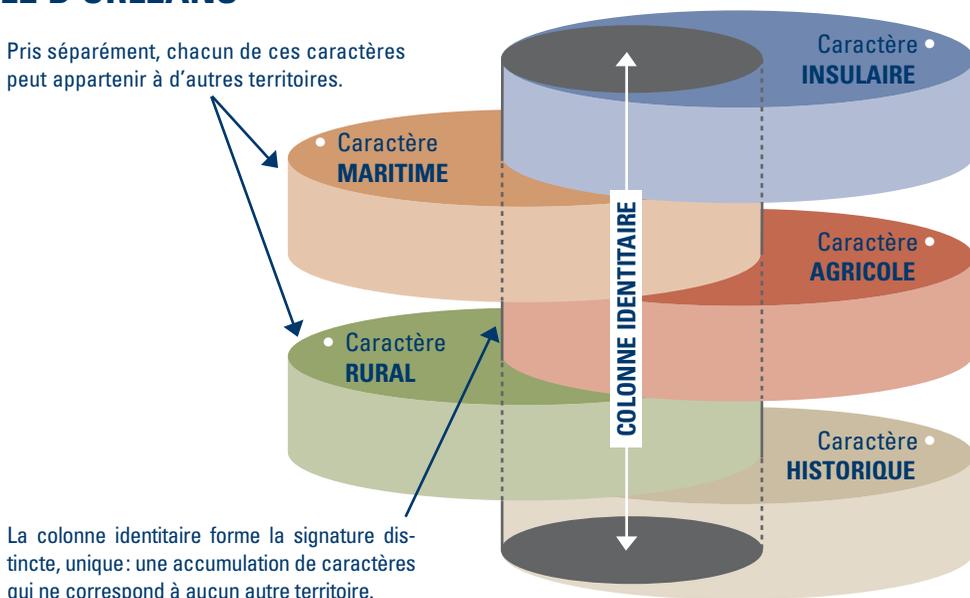
## L'IDENTITÉ TERRITORIALE, APPROPRIATION ET ADHÉSION

Chaque territoire convie à des pratiques particulières qui lui sont propres en raison de ses caractéristiques et de ses réalités. Tout résidant de l'Île doit donc retrouver dans les principes directeurs, les axes d'intervention et les orientations de cette politique le tout ou une partie de l'image qu'il se fait du territoire qu'il habite. Ces principes et les orientations feront référence à «son» territoire comme à un cas unique, auquel il s'identifie de façon exclusive.

L'image du territoire, ou la perception du territoire par ses habitants, doit être dessinée de façon soignée. On peut l'imaginer comme constituée de caractères particuliers qui peuvent, pris un à un, être partagés avec d'autres territoires. Dans ce modèle, l'image propre de l'Île se dessine comme la superposition des caractères, le tout formant une «colonne identitaire» qu'on pourrait qualifier de signature unique (voir schéma ci-dessous).

### CARACTÉRISTIQUES HISTORIQUES DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Pris séparément, chacun de ces caractères peut appartenir à d'autres territoires.



La colonne identitaire forme la signature distincte, unique: une accumulation de caractères qui ne correspond à aucun autre territoire.

Bien sûr, afin d'établir l'identité complète de l'île d'Orléans, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs autres aspects. Aux caractéristiques «historiques» de l'île d'Orléans, on doit superposer les caractéristiques relevant des «nouveaux usages».

En établissant l'identité propre du territoire, on met au jour des caractéristiques parfois ignorées

des résidants. Nous sommes dès lors tous invités à apprendre, à connaître. Comme le dit l'historien québécois Guy Frégault, **il faut «connaître pour comprendre et comprendre pour s'engager».**<sup>1</sup>

Car c'est la finalité ultime d'une telle politique que l'engagement de la population à l'égard de sa mise en œuvre.

1. Falardeau, J.-C. *L'œuvre de Guy Frégault*, RHAF, vol. 35, n° 1, juin 1981, p. 67; cité dans «L'identité québécoise: l'approche de l'historien», par Jacques Mathieu, in *Approches de l'identité québécoise*, Cahier du Célat, n° 3, décembre 1985.

# 2. Portrait du territoire

La description des caractéristiques orléanaises représente l'inventaire des traits du visage d'Île. Leur accumulation et leur mise en relation dessine le portrait d'un **territoire naturellement et culturellement distinct et unique** : l'identité orléanaise.

## LES CARACTÈRES DE L'ÎLE D'ORLÉANS

### INSULAIRE<sup>2</sup>

Premier caractère, l'insularité trace les limites précises d'un espace physique, marquées partout par l'eau. Historiquement, cette caractéristique entraîne une perception de rupture, d'éloignement du continent tout en créant une impression de contact, de proximité avec l'eau.

**L'insularité géographique laisse des empreintes dans l'organisation sociale. Elles s'expriment à travers trois tendances<sup>3</sup> :**

- La relation privilégiée qui, à la « société » continentale oppose une « communauté » insulaire, définie autour des lieux communs et des vécus communs;
- Une tendance à l'autosuffisance économique;
- Le voisinage, mode de contact amical avec les communautés limitrophes; l'eau constituant une zone tampon, qui sépare et relie à la fois, garantissant une sécurité.

Malgré l'ouverture du pont au milieu des années 1930, l'insularité a subsisté. Si on ne peut plus parler d'isolement, l'Île reste un domaine fermé par le fleuve, toujours soumis au renouvellement interne des espèces terrestres et à un équilibre précaire.

Enfin, l'insularité a entraîné un aspect mythique. Historiquement, la qualité « magique » que l'on attribue à l'Île résulte du regard des continentaux, mais elle est entretenue par certains résidents qui en retirent quelque fierté ou avantages.

Pour le voisin continental, l'île est un endroit isolé, d'accès restreint, qui recèle une part de mystère. Pour le résident, l'île est un lieu d'intimité, un cercle fermé.

Aujourd'hui encore, pour le résident comme pour le visiteur, l'île d'Orléans prend figure de havre protégé, de lieu de félicité. C'est un lieu secret où subsiste un rien de magie.

2. Présentation et contenu inspirés d'Isabelle Faure. *L'île d'Orléans; une île en péril*, 1996. Document de travail présenté à la Commission des biens culturels du Québec. Plusieurs éléments de l'étude de Madame Faure, d'une grande qualité, sont reportés presque intégralement dans cette partie du texte de la politique culturelle et patrimoniale.

3. Tiré de: Isabelle Faure. *L'île d'Orléans; une île en péril*. Op. cit.



Photo: Denis Samson



Photo: Québécois



Photo: Jacques Boucher

## MARITIME

Procédant de l'insularité, **le caractère maritime exerce une influence sur plusieurs aspects du vécu, encore accentuée par la petitesse du territoire**, qui rend les eaux du fleuve presque omniprésentes.

Le découpage seigneurial, avec front de terre sur le cours d'eau, est une belle expression de l'influence maritime sur l'implantation de l'habitat. Du point de vue architectural, on peut noter l'utilisation de matériaux liés aux activités de navigation et souligner des influences d'outre-mer sur certains éléments décoratifs.

Le caractère maritime s'est aussi exprimé à travers des tendances historiques, déterminant le paysage riverain. Il s'agit alors de la marque du fleuve sur la production et l'activité économique<sup>4</sup>. On la découvre sous ses trois formes traditionnelles :

- Le transport maritime, jadis une force économique, a laissé ses traces dans des structures qui persistent jusqu'à aujourd'hui (quais, phares, etc.) ;
- L'exploitation des ressources, telle la pêche traditionnelle ou la chasse à la sauvagine dans les marais côtiers, est toujours présente bien qu'ayant subi une évolution ;
- La construction navale a jadis commandé des infrastructures et un savoir-faire traditionnel qui survivent à travers les activités de mise en valeur du Parc maritime de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

De nos jours, le caractère maritime s'exprime dans les activités de loisirs nautiques pratiquées presque exclusivement à partir de trois des six quais d'origine. Cependant, l'accès physique aux berges, et donc au fleuve, est le plus souvent restreint au domaine privé.

## AGRICOLE

L'aménagement des terres en longues bandes étroites de terrains, partant en général du centre de l'île pour aboutir au fleuve, a suscité l'établissement d'un habitat principal en lien avec les voies d'accès initiales (route, fleuve) et l'implantation de bâtiments secondaires, disséminés le long de « parcours agricoles ». Certains de ces tracés originels sont aujourd'hui convertis en voies d'accès secondaires. Elles sont parfois privées – s'enfonçant dans les terres perpendiculairement aux grands axes de circulation – et parfois publiques (route des Prêtres, route du Mitan).

L'île d'Orléans est un milieu dédié principalement à l'agriculture<sup>5</sup>, la production horticole y est majoritaire, même si en parallèle certains élevages spécialisés existent en petit nombre. Ce caractère économique détermine de façon prépondérante le paysage terrestre et une certaine culture du milieu dont les résidents sont tributaires.

Les producteurs locaux participent activement à des projets de recherche mis de l'avant par les nombreux chercheurs de la région dans les domaines de la biologie végétale et de l'agroalimentaire. Ce potentiel offre des possibilités en ce qui a trait à la mise au point de nouvelles techniques d'exploitation et au développement de produits.

**De plus en plus, l'accent est porté sur la mise en place d'activités originales dans le domaine de l'agroalimentaire.** Cela se traduit notamment par le développement d'une production horticole à haute valeur ajoutée et de nombreux produits de transformation.

Ces caractéristiques contribuent à dessiner le caractère rural unique de l'île d'Orléans.

4. Isabelle Faure. *Op. cit.* Page 17.

5. 90 % du territoire est réservé par la loi à des activités agricoles et approximativement le même pourcentage de ces terres réservées est effectivement affecté à l'agriculture.

## RURAL<sup>6</sup>

L'implantation et les caractéristiques architecturales du cadre bâti, inscrit dans un espace issu de la civilisation rurale, sont l'expression non seulement de la survie mais du dynamisme des activités agricoles sur le territoire.

Deux types d'espaces habités traditionnels sont facilement identifiables à l'Île, principalement dû au fait de l'aménagement d'une seule voie d'accès principale (route 368) qui commande une distribution linéaire de l'habitat.

**L'espace hors des villages** est principalement affecté aux activités agricoles. Les maisons d'habitation y présentent :

- Une distribution espacée, parallèle au chemin et légèrement éloignées de celui-ci;
- Un contraste traditionnel de teintes entre le toit et la façade;
- une structure plus petite, attenante mais distincte (cuisine d'été);
- Des prolongements de l'espace intérieur par des galeries et escaliers;
- Des bâtiments secondaires affectés à des usages reliés à l'exploitation agricole.

**Le noyau villageois**, à l'origine lui aussi organisé en fonction de la parcelle, il concentre davantage le bâti, en proportion de la densité de son peuplement et de ses activités liées aux secteurs du commerce et des services. Il présente des caractéristiques propres :

- Les activités communautaires s'y déroulent le plus souvent;
- On y retrouve le noyau institutionnel ainsi que le lieu d'accès commun au fleuve que représente le quai;
- Les matériaux et les teintes y sont plus variés;
- L'implantation s'y fait toujours le long du chemin, mais plus proche de celui-ci que dans l'espace hors du village.

Avec le temps, cependant, dans certains secteurs de l'Île, le cadre bâti s'est différencié du modèle originel à deux espaces. Cela surtout en fonction de nouveaux usages affectés au territoire.

## HISTORIQUE

Si aucun événement exceptionnel ou naissance d'une figure glorieuse n'a marqué l'île d'Orléans, l'île d'Orléans, elle, a marqué l'histoire.

Elle constitue, avec la côte de Beaupré, l'endroit de chute et d'installation des tout premiers colons de la Nouvelle-France et représente le point d'origine d'un vaste mouvement de peuplement de l'Amérique française qui lui vaut encore le titre de «berceau» de cette dernière.

Avec ses quelque trois cents familles souches ayant essaimé à travers la vaste colonie française des origines, l'île d'Orléans se distingue aujourd'hui comme un foyer privilégié de l'histoire individuelle d'un nombre important d'habitants de l'Amérique du Nord.

Ses caractéristiques types de peuplement, d'exploitation du territoire et de maintien des modes de vie agrestes jusqu'à une date récente ont valu à l'île d'Orléans de rester longtemps un modèle de la tradition canadienne française. Plus encore, comme l'affirmait la Commission des monuments historiques en 1928, **elle a été considérée comme un «microcosme du Québec d'autrefois»**. Mais si le territoire, aujourd'hui protégé, présente encore plusieurs caractéristiques de cet héritage, ses habitants, eux, vivent résolument dans la modernité.

6. Tiré de : Isabelle Faure. *op. cit.*



## LES NOUVEAUX USAGES

La trace des anciens usages est indélébile. Il faut parfois un peu de subtilité pour déceler cette trace que le territoire imprime, au fil du temps, sur la « race » qui l'habite. Il est par contre facile de constater à quel point l'activité humaine transforme un territoire. **L'évolution des usages affecte de façon continue le portrait du territoire, tout autant que l'avaient fait au départ ses caractères physiques.**

### LA RÉSIDENCE

Le côté sud de l'Île, qui suit le modèle d'implantation linéaire traditionnelle, récupère peu à peu les anciens parcours agricoles pour des développements domiciliaires qui, le plus souvent à l'origine, servent des fins de villégiature. Au fil du temps, des voies d'accès ramifiées se développent, menant à l'installation de structures plus complexes, habitables à l'année. Dans les rétrécissements de la plaine côtière, on assiste à une densification telle qu'elle provoque une rupture avec le paysage rural et bloque l'accès tant visuel que physique au fleuve.

À l'extrémité ouest de l'Île, la topographie et la morphologie des terres se prêtent moins à l'exploitation agricole. On assiste donc, dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, au développement d'une villégiature cossue, en rupture avec le bâti

traditionnel mais originale et cohérente. Au fil du temps, les résidents y instaurent un certain contrôle sur le développement et le type d'implantation qui protège son originalité et finit par intégrer le secteur au paysage orléanais.

Dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, aux alentours du pont cette fois, on assiste à la création de nouveaux développements de type périurbain, servant toujours une population travaillant à l'extérieur. La mode aidant et la réglementation le permettant, on y reproduit un bâti « banlieusard » ainsi que quelques maisons de rapport en rupture totale avec la tradition.

Bien que ce soit en faible concentration, **ce type de constructions se répand bientôt un peu partout sur l'Île, accompagné du morcellement des terres**, autant dans les noyaux villageois que dans les secteurs voués à l'agriculture.

## LA VILLÉGIATURE ET LE TOURISME

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'habitation secondaire devient à la mode et **les sites pittoresques, apaisants et isolés bien qu'accessibles, sont recherchés avidement**. L'Île présente toutes ces caractéristiques, surtout à l'extrémité ouest et sur la rive sud, où s'ouvrent de vastes panoramas et où l'accès ainsi que la qualité des sites de nautisme et de baignade sont meilleurs. À cette villégiature, qui se démocratise et se généralise, correspond un morcellement accéléré des terrains et la multiplication d'un nouveau bâti, plus léger, à usage saisonnier.

S'ajoute également la construction de nouveaux bâtiments ou la récupération de bâtiments existants dont on change l'affectation en vue de satisfaire

une nouvelle clientèle de villégiateurs passagers. Ces visiteurs forment la nouvelle clientèle touristique, en plein développement, dont les exigences vont un peu dans le même sens que celles des villégiateurs saisonniers, mais qui recherchent en plus un éventail d'activités de loisirs sportifs et culturels.

De façon naturelle, l'offre touristique de l'Île s'est peu à peu affinée, non pas en s'ajustant aux goûts changeants des visiteurs ou sur les tendances globales du marché, mais bien en tablant sur les forces « inhérentes » au milieu et au territoire. Le produit touristique de l'Île, caractérisé par le paysage, l'agroalimentaire et la culture, appelle une clientèle qui lui est propre, qui lui est adaptée et qui lui reste fidèle.





## LE LIEU DE CRÉATION

Comme tout havre de paix, l'île d'Orléans a attiré et attire encore des créateurs de toutes disciplines qui y puisent leur inspiration. Toutefois, **au fil du temps, un secteur de la création s'est largement démarqué des autres; celui des arts visuels et des métiers d'art.** Cela s'est produit, en partie sûrement, en raison de la tradition artisanale de l'île, mais aussi en raison de ses paysages exceptionnels et de ce retrait de l'agitation urbaine qu'elle offre à l'âme créatrice. L'île d'Orléans compte aujourd'hui près d'une soixantaine d'artistes et artisans professionnels<sup>7</sup> dont la production recouvre tout le spectre de la création.

Que l'île serve de modèle, de source de matériaux ou de refuge à l'âme inventive, l'artiste y trouve le foyer idéal de son expression. Par son poids économique de plus en plus grand et par ses caractéristiques d'ouverture sur le milieu, la production artistique est en voie de devenir une composante importante de l'activité orléanaise.

## LES SERVICES

Enfin, et pour répondre aux besoins de l'ensemble des clientèles, la communauté du commerce et des affaires développe de plus en plus de biens et services. Une forte proportion de ses représentants habite l'île, la rapprochant ainsi du modèle d'occupation de la communauté agricole, qui réunit à la fois l'activité économique et la résidence.

Certes, le choix du lieu de résidence à l'île est orienté par la même recherche de beauté paysagère et de tranquillité agreste que dans le cas des travailleurs citadins. Mais la prospérité commerciale découle et dépend d'un flux important de clientèle représentée majoritairement par les touristes et excursionnistes. Or, une affluence trop importante de cette clientèle pourrait menacer le fragile équilibre d'un territoire limité et mettre en péril les atouts que revêt l'île aux yeux de ses résidents.

Les instances responsables du développement ont ensemble trouvé jusqu'à maintenant une façon de **maintenir à la fois une vie économique dynamique pour les citoyens actifs du territoire et une qualité de vie intéressante pour l'ensemble des résidents.** La fragilité subsiste pourtant et c'est un travail constant et délicat que celui de conserver l'équilibre.

7. D'après le répertoire des ressources culturelles produit pendant les années 2000 et 2001 par le Centre local de développement de l'île d'Orléans.



Photo : QuébecComm



Photo : QuébecComm

## COMPLÉMENTARITÉS

Le domaine exclusivement rural des origines s'est vu peu à peu transformé par des fonctions et des axes de développement tout autres, faisant vivre une proportion de plus en plus grande de la population locale.

**L'agriculture reste tout de même le fil conducteur de l'affectation du territoire.** Par son action soutenue et persistante sur le paysage humanisé et sur l'activité humaine, elle est garante d'une continuité qui lui confère toujours le premier rôle. Les autres fonctions du territoire ne peuvent donc s'imposer aux dépens de l'agriculture.

Ces constats posent la problématique du respect des différences. En effet, les consciences se sont modifiées au fil du temps. La préoccupation généralisée à l'égard de la préservation des patrimoines bâti et paysager est relativement récente.

Il va de soi que la valeur identitaire forte qu'un lieu historique comme l'île d'Orléans revêt aux yeux de l'ensemble de la population québécoise se verrait gravement atteinte par une transformation continue et abusive de son patrimoine. La préservation de l'île comme lieu de mémoire relève donc de la responsabilité de ses résidents et de ses élus, autant que de l'ensemble de la nation.

L'île d'Orléans est un milieu de vie riche et d'une grande beauté. Sa valeur patrimoniale est inestimable et ses vocations sont limitées. Au fil du temps, les gouvernements nationaux et locaux ont instauré des lois et des règlements qui tendent à préserver ces qualités, lesquelles en font un bien commun exceptionnel. Quiconque choisit d'y vivre doit en être conscient et s'adapter aux conditions culturelles de ce milieu.

Mais l'île est aussi un territoire vivant, soumis au changement et tributaire de son dynamisme économique. La politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans doit tenir compte de l'ensemble de ces caractéristiques pour proposer des orientations qui s'adaptent aux formes culturelles imposées par le territoire et aux conditions naturelles du milieu.

# 3. Culture et patrimoine à l'île d'Orléans

## L'HISTORIQUE

Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, l'île d'Orléans possède auprès des initiés une réputation d'intégrité paysagère et architecturale qui la caractérise comme un « lieu culturel » unique. Voilà pourquoi on assiste à une levée de boucliers au moment de l'érection du pont, en 1935.

Certaines mesures de protection furent prises dès ce moment. Mais c'est le 11 mars 1970 que l'île d'Orléans était, dans son entier, classée comme bien culturel avec le statut d'arrondissement historique. Elle prenait dès lors sa place dans le patrimoine national et la population de l'ensemble du Québec se mit à la considérer comme telle.

Depuis, l'île a échappé à la probabilité d'un développement de type périurbain généralisé et elle conserve dans sa plus grande partie ce caractère bucolique qui avait fait sa renommée. Nous le devons à la protection de la loi, à l'implication ponctuelle des gouvernements, à l'engagement soutenu de plusieurs membres de la communauté

et, en filigrane, à un attachement croissant de l'ensemble des Québécois à ce territoire de légende.

Depuis la fin des années 1990, cette préoccupation à l'égard de la culture s'est inscrite dans les plans du développement local afin d'encourager la protection du patrimoine et la mise en valeur des éléments les plus significatifs de l'héritage orléanais. Les élus, et les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la culture et du commerce travaillent de plus en plus en concertation afin de favoriser un développement durable, respectueux de l'identité culturelle du territoire.





© Photo: Jacques Boucher

## LE PATRIMOINE MATÉRIEL

16

Il est divisé ici en deux types : naturel et culturel. **Les éléments naturels du patrimoine matériel peuvent être altérés par l'être humain mais ils existeraient sans lui.**

### PAYSAGE

Les paysages de l'île d'Orléans sont largement signifiants et forment à eux seuls une ressource patrimoniale exceptionnelle. Mais là ne s'arrête pas leur mérite. Ils comptent également parmi les plus pittoresques et les plus recherchés du territoire québécois. On en prend pour témoin l'Association des plus beaux villages du Québec, qui regroupe une trentaine de villages, dont trois de l'île d'Orléans : Sainte-Pétronille, Saint-Laurent et Saint-Jean, qui sont tous dans le peloton de tête.

Le réseau hydrographique est de faible importance. Au sud, les rivières Maheu, Lafleur et Dauphine ont un débit appréciable, mais leur mise en valeur est freinée par le manque d'espace disponible aux alentours des embouchures.

Le territoire comporte quelques curiosités géologiques qui ont marqué la vie quotidienne ou la légende à travers les siècles, comme le « grotte à Maranda », repli rocheux observable au bas d'une falaise bordant la rive à Saint-Laurent.

### MILIEU PHYSIQUE<sup>8</sup>

Porte de l'estuaire du Saint-Laurent, l'île d'Orléans appartient à 87 % à la province géologique des Appalaches, la plaine côtière du nord seule étant comprise dans les Basses-terres du Saint-Laurent. On y trouve deux grands ensembles : la plate-forme centrale, composée de plaines et d'affleurements rocheux ainsi que l'escarpement périphérique.

### MILIEUX ÉCOLOGIQUES

« Quatre principaux écosystèmes [correspondant aux quatre grandes aires écologiques dominantes de l'île] ont été retenus pour fins de préservation »<sup>9</sup> :

- L'estran, tant au sud qu'au nord ;
- Le boisé Beaulieu, à la pointe ouest de l'île ;
- L'érablière de la falaise nord ;
- La forêt, les tourbières et les marécages de la plate-forme centrale.

8. Les données contenues dans les quatre sections suivantes ont été recueillies dans la version de 1989 du *Schéma d'aménagement de la MRC de l'île d'Orléans*.

9. « ... en regard de l'étude écologique de l'île d'Orléans, réalisée dans le *Plan de sauvegarde et de mise en valeur* ». Idem, p. 13

## FLORE

L'exploitation par l'homme a modifié la structure et la distribution géographique originelle de la forêt. Les érablières évoluent vers les sapinières, les boisés de chênes et les forêts de hêtres. On trouve une flore aquatique abondante dans la plaine côtière. Le scirpe américain domine le bas de l'estran nord qui fournit un milieu de prédilection pour les oiseaux migrateurs et surtout l'oie blanche et la bernache.

Les marécages et tourbières du plateau central constituent eux aussi un milieu écologique riche sur le plan de la vie végétale. Ils attirent une faune variée et jouent un rôle important dans l'alimentation de la nappe phréatique dont ils protègent et améliorent la qualité.

## FAUNE

En raison des activités humaines, de la petitesse du territoire et de sa nature insulaire, la faune terrestre de l'Île s'est retrouvée limitée en nombre et en espèces alors que son territoire est fragilisé.

Les eaux intérieures de l'Île sont peu poissonneuses alors que les eaux périphériques du fleuve recèlent plusieurs espèces de poissons. Cependant, la pollution menace le potentiel aquatique. La pêche commerciale autant que sportive en sont affectées.



Photo : Kate Green

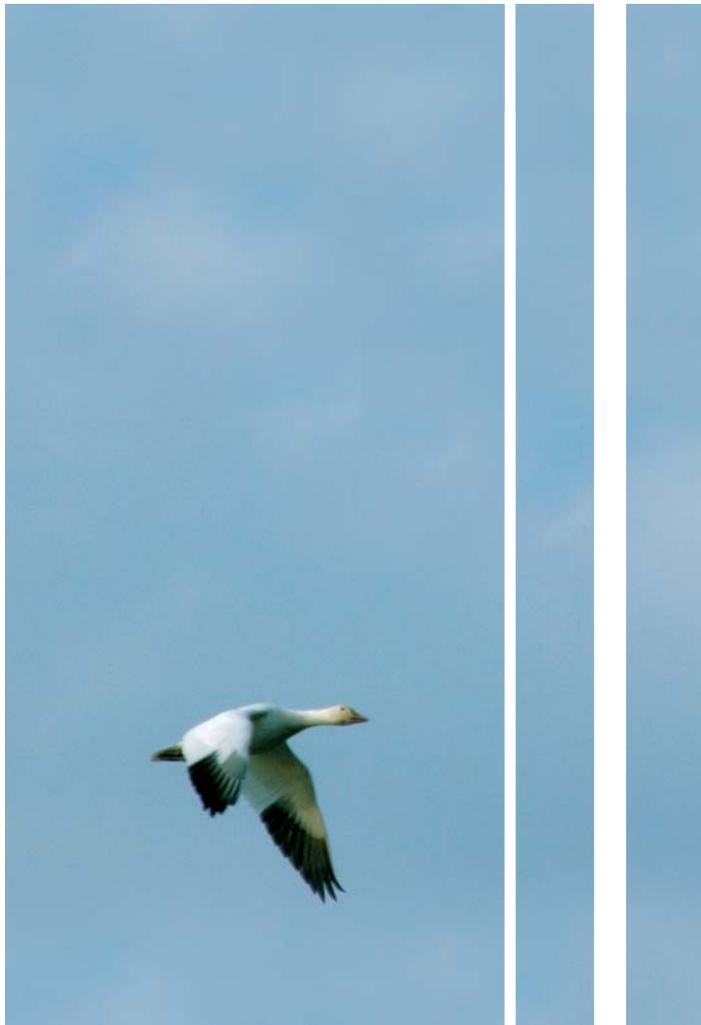


Photo : Kate Green



Photo: CLD de l'Île d'Orléans

**Les éléments culturels du patrimoine matériel, au contraire des éléments naturels, sont le résultat nécessaire de l'activité humaine.**

### **CADRE BÂTI**

L'île d'Orléans est probablement l'endroit au Québec où l'on peut observer la plus grande concentration d'immeubles patrimoniaux d'intérêt.

Avec ses sept églises, sa chapelle anglicane, ses chapelles de procession, ses croix de chemin; avec ses 22 biens culturels classés<sup>10</sup>; avec ses 650 habitations traditionnelles inscrites à l'inventaire et ses quelque 300 bâtiments agricoles secondaires reconnus d'intérêt architectural, avec son abondante illustration des différents styles

remontant à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, l'île est un véritable musée de l'architecture.

Dans le cadre légal, qui identifie l'ensemble du territoire comme bien culturel classé, les autorités municipales reçoivent le conseil de la Commission des biens culturels pour toute intervention touchant le cadre bâti, l'aménagement et l'affichage. En outre, la MRC profite des services à plein temps d'un aménagiste ainsi que d'un architecte voué à la sauvegarde des caractéristiques patrimoniales du territoire.

10. Le site officiel du MCCQ présente 25 classements au total, la Forge Asselin ayant été démolie en 1987, la Maison Pouliot ayant été détruite par un incendie en 1996 et l'ensemble du territoire ayant reçu le statut d'arrondissement historique.

## OBJETS ETHNOGRAPHIQUES ET OBJETS D'ART

Il n'existe pas de collection publique d'objets ethnographiques ou d'objets d'art sur le territoire. Seules deux collections ont été inventoriées par le ministère des Affaires culturelles dans les années 1970. Ce sont celles de la Forge Asselin, à Saint-François, et de la chalouperie Godbout, à Saint-Laurent. Cependant, certaines collections d'intérêt pourraient être constituées à partir de séries d'objets illustrant les activités, les arts ou les traditions populaires plus spécifiques à l'île d'Orléans.

Quant aux objets d'art, on retrouve des œuvres ou des collections d'art sacré dans les églises, les sacristies et les réserves des différentes paroisses d'origine. Les trésors d'églises, dans certains cas très riches, contiennent des pièces dont on pourrait reconnaître la valeur tant au plan ethnologique qu'artistique (ex. : églises de Saint-Laurent et de Sainte-Famille).

## SITES ARCHÉOLOGIQUES

Depuis 1978, les 23 sites répertoriés à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* ont fait l'objet d'identification visuelle, de prélèvement d'échantillons, de collecte ou de sondage. Deux d'entre eux ont un statut reconnu par la loi : le manoir Mauvide-Genest et l'église Saint-François-de-Sales.

Outre la surveillance permanente de quelques sites, le Ministère recommandait en 1983 la fouille du site amérindien paléo-historique de la grotte d'Argentenay, aujourd'hui effondrée.



## LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

### HISTOIRE

La valeur historique du territoire lui vient bien sûr des conséquences de sa localisation stratégique sur le déroulement des événements historiques. Mais plus encore, l'Île est connue et reconnue pour son attribut, maintes fois souligné, de « berceau de l'Amérique française ». C'est en effet dans la région très circonscrite de la plaine côtière, à l'est de Québec, et de l'île d'Orléans que se sont installés et ont fait souche la plupart des ancêtres arrivés en Nouvelle-France dans les premières vagues de colonisation.

Par ailleurs, les valeurs de la tradition, des savoir-faire et du savoir-être continuent d'être mises de l'avant et de s'affirmer au cœur de la population, même « adoptive ». Cette profession de foi envers la tradition fait d'ailleurs partie des principes directeurs d'un plan de développement et de mise en marché établi par l'industrie touristique de l'Île, au début des années 2000.

### TRADITION ORALE ET SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

L'île d'Orléans est à l'origine d'une tradition orale constituée de contes et légendes rattachés à des épisodes de sa petite histoire et de celle de ses environs. Cependant, aucune publication identifiée à un fonds orléanais n'a encore été produite.

Certains résidents de l'Île sont identifiés comme conteurs ou porteurs de traditions, mais il n'existe pas d'usage autre que privé pour leur type de performance.

Quant aux savoir-faire traditionnels, ils tendent à se perdre en fonction de deux tendances. La baisse de la demande à l'égard de certains produits dont ils sont à l'origine, et plus encore, la difficulté à assurer une relève posent un problème à des artisans dont le métier reste pourtant bien vivant.

### ARCHIVES ET BIBLIOGRAPHIE

Comme c'est le cas dans la plupart des villages du Québec, les archives publiques sont détenues par l'Église et les Municipalités. En outre, nombre d'archives privées ou publiques concernant l'Île font partie des collections placées sous la responsabilité des Archives nationales du Québec.

Des associations de citoyens ou des organismes voués à la conservation du patrimoine et des particuliers détiennent également des collections privées, entretenues ou non, qui comprennent des documents écrits ou iconographiques uniques et parfois de grande valeur.

En ce qui concerne les éditions ayant pour sujet principal ou accessoire l'île d'Orléans, il en existe une grande quantité. Il s'agit de textes de fiction, d'études, de comptes rendus de recherches ou d'essais dont la valeur, une fois qu'ils seraient réunis, serait inestimable. Une bibliographie complète de l'île d'Orléans reste à faire.



Photo : La Forge à Pique-Assaut



Photo : CLD de l'île d'Orléans



## LA VIE CULTURELLE

### RESSOURCES HUMAINES

Dans la plupart des Municipalités de l'île d'Orléans, le volet culturel est placé sous la responsabilité de conseillers municipaux qui animent des comités de loisirs, d'embellissement ou de bibliothèque. Hormis les cas de contrats ponctuels, signés dans le cadre de projets spéciaux, les ressources humaines mises à contribution sont bénévoles.

Du point de vue des ressources professionnelles, le territoire bénéficie des services d'un architecte à plein temps et d'un aménagiste, tous deux mis à contribution dans les dossiers de préservation des patrimoines bâti et paysager. Par ailleurs, en adhérant au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) en 1999, le territoire s'est doté d'une troisième ressource professionnelle qui contribue au développement culturel et aux communications.

### RESSOURCES FINANCIÈRES

En ce qui concerne le financement, chaque Municipalité investit, selon le cas, des sommes annuelles moyennes peu importantes<sup>11</sup> pour l'ensemble des activités de loisir, d'embellissement, pour la bibliothèque et pour le tourisme. Il n'existe pas de budget régulier et distinct dévolu à la culture et au patrimoine.<sup>12</sup>

La MRC signent deux ententes triennales (2004-2007 pour les plus récentes) avec le MCCQ. Elles constituent des fonds destinés au patrimoine et à la culture. La première vise le programme « Soutien aux Municipalités pour des projets en patrimoine », alors que la deuxième, dont le CLD est également partenaire, est à proprement parler une « Entente de développement culturel ». La MRC de l'île d'Orléans contribue actuellement pour près de 40% au montant global de ces ententes.

11. Sommes allant de 5000\$ à 15 000\$ pour l'année 2003.

12. Si ce n'est la contribution de chaque Municipalité versée à la MRC pour le financement des ententes avec le ministère de la Culture et des Communications et touchant l'ensemble du territoire.



Photo : CLD de l'île d'Orléans

## SERVICES À LA POPULATION

Les principaux services culturels fournis à la population sont ceux qui gravitent autour des bibliothèques. Celles-ci sont au nombre de cinq et desservent les six municipalités<sup>13</sup>. D'abord et avant tout, il s'agit de rendre disponible un choix de livres et de périodiques mais aussi du matériel audio-visuel ou informatique. Par ailleurs, les bibliothèques de l'Île offrent des postes d'accès public à l'Internet.

Certaines bibliothèques sont mises au service d'autres activités – telles que des expositions, des réunions d'organismes, des conférences, des activités de découverte, des spectacles de contes et des activités pour la jeunesse.

Il n'existe pas, sur le territoire, de centre culturel ou de maison de la culture à proprement parler ni d'auditorium public. Les Municipalités et les Conseils de fabrique disposent de locaux qu'ils mettent à la disposition de la population (prêt ou location) selon la demande. On y organise de façon ponctuelle des réceptions, soirées dansantes ou spectacles (ex. : musique, théâtre) et ils sont

utilisés plus régulièrement pour des activités tels le jeu (scrabble) ou l'apprentissage (art, danse, etc.). Le gros des services culturels publics offerts à la population est organisé, réalisé ou soutenu par des bénévoles.

Peu ou pas de services culturels gérés par le privé sont disponibles pour la population, si ce n'est de rares cours dispensés par des artistes ou artisans locaux ainsi qu'un accès restreint et ponctuel aux arts de la scène, offert par des producteurs privés (ex. : Théâtre de l'Île), des diffuseurs (Musique de chambre à Sainte-Pétronille, Espace Félix-Leclerc)<sup>14</sup> ou des groupes de citoyens.

Pour ce qui est des services professionnels, la population a un accès gratuit à des services d'analyse et de conseil visant le volet patrimonial par l'entremise des ressources professionnelles citées plus haut (MRC) ainsi que des comités consultatifs d'urbanisme (Municipalités). Par ailleurs, le Centre local de développement met gratuitement à la disposition des citoyens et des entrepreneurs son agent culture-communications<sup>15</sup> pour assurer un support aux projets de développement.

13. Les citoyens de Saint-François se partageant les services des bibliothèques de Sainte-Famille et de Saint-Jean.

14. Depuis cette année (2004), cependant, la boîte à chansons de l'Espace Félix-Leclerc semble vouloir offrir un calendrier plus continu de spectacles musicaux.

15. Agent membre du Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

## ÉDUCATION

En ce qui a trait à la population d'âge mineur, les activités de formation artistique ou d'éducation relative à la culture se limitent à celles du domaine scolaire (cycles du primaire). Les jeunes peuvent cependant profiter sur le territoire de certains cours privés.

En ce qui a trait à la population adulte, outre les cours dispensés par des artistes et artisans locaux, les résidents ont accès à des activités ou des productions éducationnelles et de sensibilisation organisées ou développées par la MRC ou le CLD (ex. : collection de fiches sur le patrimoine bâti, répertoire de ressources culturelles, guides, etc.) et par les Municipalités ou les centres d'interprétation (ex. : conférences), mais elles restent peu nombreuses.

## COMMUNICATION, DIFFUSION, PROMOTION

Seuls les média écrits sont implantés à l'île d'Orléans. Il existe quatre journaux municipaux dans les villages de Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Jean et Sainte-Pétronille. L'administration de ceux-ci relève des Municipalités alors que leur rédaction est effectuée par des bénévoles. Ils sont imprimés chacun de cinq à huit fois par année et distribués gratuitement dans leur localité correspondante.

Par ailleurs, le journal *Autour de l'Île* est un journal communautaire s'adressant à l'ensemble des

résidents du territoire et distribué gratuitement à toutes les adresses postales de l'Île. Son conseil d'administration ainsi que son comité de rédaction sont formés de bénévoles provenant de plusieurs villages. À la demande des Municipalités, ce journal n'est publié que cinq fois par année. Autour de l'Île complète ces tirages par un numéro d'été régulier et par deux numéros spéciaux ponctuels.

Les média électroniques sont représentés par un poste de télévision communautaire basé à Beaupré et qui diffuse ses émissions sur l'ensemble du territoire de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans. Bien que les gens de l'Île n'aient pas accès à la production, ils peuvent cependant proposer des sujets de reportage touchant l'Île dans le cadre de la programmation existante et reçoivent en général une excellente réponse. Il n'existe pas de poste de radio communautaire produisant ou diffusant sur le territoire ou sur la Côte-de-Beaupré.

En ce qui concerne les communications internes, la plupart des avis publics et informations d'intérêt général sont diffusés par la poste ou par le biais des journaux locaux. Le volet Internet est peu ou pas utilisé, si ce n'est dans le contexte des communications d'individu à individu. Il n'existe pas de site public diffusant l'information d'intérêt local ni de forum permettant les échanges d'opinions entre citoyens. Dans le domaine des communications externes, on peut également noter une carence en ce qui a trait à l'utilisation des technologies de l'information.



## PRODUCTION ARTISTIQUE

### ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART

Si l'on peut associer le territoire à quelques grands noms de l'histoire de l'art pictural,<sup>16</sup> soit comme lieu d'habitation soit comme lieu d'inspiration, ce n'est que dans les 30 dernières années qu'un nombre marquant d'artistes s'est installé à l'île d'Orléans. Un récent recensement a inscrit au répertoire des ressources culturelles près d'une soixantaine d'artistes visuels et d'artisans ayant une pratique professionnelle.

Plusieurs de ces artistes manifestent le désir de créer un symbole identitaire, un sceau identifiant l'authenticité d'origine de la production artistique et artisanale de l'île d'Orléans.

Il semble d'ailleurs se dessiner une véritable communauté artistique prête à se mobiliser, plus de la moitié des artistes et artisans ayant manifesté l'intérêt de voir se constituer un regroupement de type associatif.

Par ailleurs, la mise sur pied d'ateliers reliés à un point de vente (atelier-boutique ou galerie) n'est pas facilitée par l'affectation du territoire à des fins agricoles, qui fixe différentes réglementations. En particulier depuis le 20 juin 2001, tout usage autre qu'agricole de terres ou de bâtiments inscrits dans le zonage agricole doit être autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Il est donc pratiquement impossible pour un artiste de tenir et d'afficher atelier et boutique dans les zones agricoles qui forment la grande majorité du territoire.

Il n'existe pas de lieu public de diffusion (salle d'exposition permanente) pour la production des artistes résidents. Ceux-ci sont par ailleurs peu encouragés par les institutions locales qui ne commandent ni n'acquièrent pas une partie significative de leur production. L'art dit « public » est donc réduit à sa plus simple expression, surtout dans le cas d'œuvres pour l'extérieur, là où il serait le plus visible.

16. Que l'on pense à Horatio Walker, William Brimer, Harriet Ford, Maurice Cullen, Omer Watson ou Odon Wagner.



Photo: Galerie Boutique Pétronille



Photo: Les Ateliers «Quand Games...»



## ARTS DE LA SCÈNE ET DE LA PERFORMANCE

Les arts de la scène et de la performance sont peu représentés à l'île d'Orléans. En fait, la petite quantité d'artistes représentant ces domaines utilisent le territoire à titre privé seulement comme lieu de résidence ou de création.

## LITTÉRATURE

On connaît quelques écrivains professionnels ayant l'île pour résidence (principale ou secondaire). Mais, comme dans le cas des arts de la scène, l'activité littéraire n'apparaît pas comme marquant le territoire.

## PRODUCTEURS, DIFFUSEURS ET ASSOCIATIONS

Pendant une bonne dizaine de saisons, les productions du Théâtre Paul-Hébert ont animé les soirées d'été orléanaises avec des spectacles de qualité. Par la suite, les productions du Théâtre de l'île ont elles aussi été un temps dynamiques. Par

ailleurs, des groupes de citoyens montent ponctuellement de petites productions théâtrales surtout à Saint-Pierre et à Sainte-Famille. Malgré sa tradition et la richesse de son fonds local, le volet « contes et légendes » est peu mis en scène.

Dans les domaines de la chanson et de la musique, on compte deux diffuseurs réguliers. Du point de vue saisonnier, il faut souligner le succès et la longévité de Musique de chambre à Sainte-Pétronille avec une vingt-et-unième saison en 2004. Ses concerts d'été, au nombre de six, sont diffusés dans l'église du village et font parfois l'objet de captation et de rediffusion radiophonique. L'Espace Félix-Leclerc, pour sa part, possède une salle de spectacle de 140 places qui rappelle les boîtes à chanson des années 1960. On y produit presque exclusivement des spectacles de chansons d'expression française, puisque c'est là la vocation de l'endroit.

Il n'existe pas à l'île d'association, de regroupement, de société ou de corporation dont les activités soient axées sur la culture ou le patrimoine.<sup>17</sup>

17. Le Groupe pour la conservation de l'architecture vernaculaire (GCAV), formé de résidents intéressés au patrimoine et de spécialistes de l'extérieur, a récemment vu le jour. Il cherche à faire connaître davantage le patrimoine bâti orléanais (répertoire des bâtiments ruraux et historiques menacés en préparation) et promeut une forme de continuité dans l'expression architecturale.



Photo: QuébecComm



Photo: CLD de l'île d'Orléans

## LIEUX D'INTERPRÉTATION

On compte cinq sites physiques gérés par quatre organismes. Outre sa mission de diffusion sur scène, l'Espace Félix-Leclerc assure la transmission de l'œuvre du poète grâce à une exposition qui dévoile sa vie et ses réalisations. Il offre également un riche centre de documentation et des sentiers aménagés mariant la poésie et l'interprétation de la nature.

La Fondation François-Lamy gère deux lieux d'interprétation dans la deuxième plus ancienne paroisse du pays. Elle reçoit les visiteurs à la Maison de nos Aïeux, centre d'interprétation de l'histoire familiale avec service de généalogie, et à la Maison Drouin, habitation datant du début du 18e siècle qui illustre la vie quotidienne de la colonie à nos jours.

Le Manoir Mauvide-Genest est un rare témoin de l'architecture du Régime français en milieu rural. Centre d'interprétation unique en Amérique du Nord, on y découvre le système seigneurial tel qu'il s'appliquait avant la Conquête. Il devient ainsi un chaînon manquant de la représentation actuelle de l'histoire du pays.

La chalouperie historique Godbout et les vestiges du Chantier maritime sont les éléments majeurs

d'interprétation au Parc maritime de Saint-Laurent. On y est témoin de la construction d'une embarcation traditionnelle et on y est initié à la « vie » du fleuve et au chantier maritime à travers ses vestiges et une imposante maquette.

Le Réseau d'histoire de l'île d'Orléans est un ajout tout à fait original aux activités déjà offertes dans les cinq lieux d'interprétation de l'Île. Encore en rodage, ce concept met en relief les éléments de complémentarité et de continuité qui ont fait de l'histoire de l'Île une histoire à succès. Sans avoir de lieu attiré pour sa diffusion, cette activité d'interprétation plonge ses racines dans les éléments historiques déjà mis en valeur dans chacun des centres et souligne les liens essentiels qui relient les sites les uns aux autres.

## DES CHOIX LOGIQUES

La **spécificité du territoire** établie, **ses forces et de ses faiblesses** recensées, c'est selon l'angle de la première et sous l'éclairage des autres que nous pouvons faire des choix logiques à l'égard des axes d'intervention que nous privilégierons pour le développement. En effet, il est utopique de souhaiter que le développement, dans une communauté de moins de 10 000 personnes, couvre la totalité des secteurs de la culture et du patrimoine.

Le développement à favoriser, que ce soit pour rattraper un retard ou pour protéger des acquis, visera donc certains secteurs plus que d'autres. Ce seront ceux pour lesquels la communauté a exprimé un intérêt manifeste et qui, comme il est

souligné en conclusion de la section « Portrait du territoire », s'accordent aux formes culturelles imposées par le territoire et aux conditions naturelles du milieu.



## 4. La culture, une affaire d'engagement

### LE CITOYEN

Loin d'être un luxe, la culture est une composante essentielle de notre vie collective qui favorise le développement et le maintien d'un équilibre chez l'individu, tant aux plans psychologique que social. Au contact de la culture, les esprits s'ouvrent, les perceptions s'élargissent et une vision du monde plus fine se développe, amenant une plus grande compréhension de soi, des autres et du milieu dans lequel nous évoluons.

S'il n'a pas accès aux manifestations culturelles qui nourrissent son esprit et ses émotions, l'être humain perd ses points de repère ainsi que sa conscience, individuelle et sociale. S'il est privé de toute activité où il puisse exprimer ses acquis culturels, hérités ou appris, sa personnalité cesse de s'épanouir et tend au contraire à se scléroser.

Cet état de fait pose la question du rôle de chacun à l'égard de la mise en place des conditions favorables au développement de la culture. Dans nos petites collectivités, la première structure sociale organisée vers laquelle nous nous tournons est l'organisation municipale. Nous verrons qu'elle peut jouer un rôle important en assumant des responsabilités collectives.

Mais avant tout, c'est le citoyen, à titre individuel, qui est responsable de son développement culturel. D'abord parce qu'il a toute liberté de profiter ou non des moyens mis à sa disposition par la collectivité. Ensuite parce qu'il lui revient d'exprimer ses opinions, en concertation avec les autres citoyens, à l'égard des principes qui doivent présider au développement culturel et à l'égard des orientations qu'il doit prendre. Plusieurs ont assumé cette responsabilité, plusieurs ont affirmé leur liberté d'expression, plusieurs ont manifesté leurs désirs et leurs préférences.



Photo : Fondation Félix-Leclerc



Photo : Galerie Imag-iste



## LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Le mandat principal de la MRC est la planification et l'aménagement du territoire. C'est par le biais de son schéma d'aménagement et de ses orientations que ce mandat se réalise. Entré en vigueur en 1988, le schéma est présentement en révision. Au fil des ans, la MRC a reçu de nombreux mandats dont la gestion des ententes passées avec le ministère de la Culture et des Communications à l'égard du patrimoine bâti et du développement culturel.

Le rôle de la MRC n'est pas de remplacer les instances déjà engagées dans la sauvegarde du patrimoine et le développement culturel mais plutôt d'accompagner, d'appuyer et de soutenir le travail que font les intervenants du milieu. L'embauche d'un architecte, d'un agent de développement culturel et d'un aménagiste ainsi que l'adoption d'une politique culturelle et patrimoniale constituent pour la MRC des affirmations nettes de son intention d'inscrire la culture dans une stratégie de développement global et d'aménagement harmonieux du territoire.

La MRC a pour mandat d'approuver la constitution du comité de mise en œuvre de la politique et

d'adopter les plans d'action qui lui seront proposés au fil du temps. Dans le cadre de ces plans d'action, elle soutiendra le développement des arts et de la culture sur son territoire chaque fois qu'elle le pourra et encouragera des rapports productifs entre les différents partenaires que sont les créateurs, le milieu scolaire, les entreprises et organismes culturels, les milieux du commerce et de la production et les différents paliers gouvernementaux.

De plus, elle entend jouer un rôle de catalyseur auprès du milieu culturel en facilitant la concertation, la circulation de l'information, la communication et le partenariat sur l'ensemble du territoire.



Photo : CID de l'Île d'Orléans

## LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

Les Municipalités du territoire soutiennent plusieurs activités culturelles. La gestion des bibliothèques municipales, la mise en place de comités d'embellissement, l'aide à certains événements ou encore la protection et la mise en valeur du patrimoine local en sont des exemples. Ce sont principalement des comités de loisirs, formés de bénévoles, qui assument le développement culturel des municipalités.

L'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale pour la MRC, qui énonce une vision stratégique du développement culturel sur l'ensemble du territoire, est une occasion privilégiée pour les municipalités d'inscrire les arts et la culture au cœur de leurs préoccupations en regard du développement local et de la qualité de vie de leurs citoyens.

Un cadre d'intervention global et intégré permettra de reconnaître et de développer de façon solidaire les richesses culturelles et patrimoniales des six municipalités. La politique culturelle et

patrimoniale offre ce cadre d'intervention tout en reconnaissant les caractéristiques particulières de chaque village. Sa fonction est d'appuyer et de soutenir les initiatives locales afin de développer les potentialités de chaque milieu.

Les municipalités qui composent la MRC de l'Île d'Orléans veulent reconnaître et s'approprier les principes directeurs de la politique culturelle et patrimoniale et contribuer, dans la mesure de leurs moyens et de leurs champs de compétence, à la concrétisation des axes d'intervention et des orientations énoncés dans cette politique.

# 5. Principes directeurs de la politique culturelle et patrimoniale

La politique culturelle et patrimoniale de la MRC de L'Île d'Orléans veut encourager la sauvegarde et la mise en valeur des richesses du territoire. Elle vise également à mettre en place les conditions favorisant une vie culturelle active et donnant lieu à des retombées économiques et sociales positives pour l'ensemble des citoyens.

La MRC de L'Île d'Orléans fait siens les trois principes de base suivants; ils représentent **les conditions nécessaires devant présider à toute intervention culturelle sur le territoire:**

1.

Les biens patrimoniaux et la production artistique locale sont une richesse collective qui contribue au développement de l'identité territoriale et à son rayonnement;

2.

La pratique et la fréquentation d'activités culturelles contribuent à accroître la qualité de vie des citoyens et à développer leur sentiment d'appartenance au milieu;

3.

La responsabilité du développement culturel incombe à toute la communauté. À l'égard de leur territoire respectif, la MRC et les Municipalités la partagent avec les autres paliers de gouvernement, les intervenants locaux et l'ensemble des citoyens.

# 6. Axes d'intervention proposés et orientations privilégiées

Les axes d'intervention sont au nombre de cinq et expriment les **préoccupations majeures à l'égard du développement de la culture et du patrimoine** sur le territoire. Ils établissent le cadre des interventions. Pour chacun des axes d'intervention adopté, des orientations ont été retenues afin de **préciser la nature de l'intervention** et les objectifs à atteindre.<sup>18</sup>

## AXE 1

### APPROPRIATION DU TERRITOIRE ET AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE

Voici les orientations privilégiées pour le premier axe d'intervention :

1. Valoriser les éléments représentatifs de l'identité culturelle (caractères culturels historiques et contemporains du territoire)
2. Accentuer le dialogue entre les différentes composantes de la population<sup>19</sup>
3. S'approprier les lieux de culture existants
4. Informer et sensibiliser les nouveaux arrivants

## AXE 2

### PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

Voici les orientations privilégiées pour le deuxième axe d'intervention :

1. Mettre en place les conditions assurant la continuité des caractéristiques patrimoniales et viser, à long terme, la réparation des erreurs du passé.
2. Sensibiliser la population à l'égard de la sauvegarde du patrimoine

18. Le Groupe de travail sur la politique culturelle a aussi défini une série d'actions ou de moyens d'action susceptibles de mener aux fins visées par les orientations. On peut en prendre connaissance dans les annexes de la version originale de la Politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans. Revient cependant au Comité de mise en œuvre la responsabilité d'entériner, de compléter et de prioriser les actions et moyens d'action déjà formulés avant de présenter un plan d'action au Conseil des maires pour approbation.

19. Composantes de la population (différentes) : Terme qui fait référence aux disparités des usages et aux différentes perceptions du territoire. Ex. : Résidents économiquement actifs sur le territoire, résidents travaillant à l'extérieur du territoire, résidents retraités, résidents permanents, résidents saisonniers, vieilles familles, nouveaux arrivants, etc.



## AXE 3

### SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE

Voici les orientations privilégiées pour le troisième axe d'intervention :

1. Valoriser la communauté artistique professionnelle et soutenir son développement
2. Soutenir le développement et la diffusion des pratiques artistiques chez les citoyens

## AXE 5

### IMPLICATION DE LA POPULATION

Voici les orientations privilégiées pour ce cinquième axe d'intervention :

1. Former et informer les différentes composantes de la population
2. Mettre en place des mécanismes de participation à la vie culturelle
3. Valoriser le bénévolat et le soutien aux organismes du milieu

## AXE 4

### DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES SERVICES

Voici les orientations privilégiées pour le quatrième axe d'intervention :

1. Valoriser la couleur culturelle des différents villages
2. Rechercher et utiliser des lieux stratégiques pour la réalisation d'activités culturelles
3. Assurer des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes
4. Favoriser le dialogue entre les fournisseurs de services culturels du territoire
5. Développer une gamme plus étendue et mieux adaptée de services pour l'ensemble de la population adulte
6. Développer ou améliorer les services destinés exclusivement aux jeunes
7. Exploiter davantage les technologies de diffusion de l'information

# 7. Conclusion

Avec l'adoption de sa première politique culturelle et patrimoniale, la MRC de l'Île d'Orléans veut clairement manifester à toute la population sa volonté de faire du développement culturel une partie intégrante du développement global de son territoire. Elle indique également aux intervenants culturels de la MRC qu'ils contribuent de façon importante à la qualité de vie des citoyens. Une vie culturelle riche et diversifiée démontre la capacité d'un territoire à se développer et à croître tout en offrant un milieu de vie intéressant et stimulant pour toute la population.

La politique culturelle et patrimoniale pose les balises d'une intervention réfléchie et d'un développement cohérent de la culture et du patrimoine à l'Île d'Orléans. Elle met de l'avant les grands principes à respecter, les axes d'intervention à suivre et les orientations à privilégier dans toute action culturelle ou patrimoniale entreprise sur le territoire. Plutôt que de ratisser large, elle circonscrit les domaines de l'action – à partir des forces et des tendances naturelles reconnues dans le territoire – afin que cette action tende vers l'atteinte de l'équilibre entre le respect d'un riche héritage et les forces vives de la modernité.

Pour rendre cette politique culturelle et patrimoniale efficace, il faut que tous se l'approprient, à commencer par les citoyens et les élus municipaux mais aussi les milieux culturel, scolaire, communautaire, d'entreprise et gouvernemental. La mise

en œuvre et l'efficacité de la politique culturelle et patrimoniale reposent sur plusieurs facteurs, dont les plus importants sont l'implication des différents intervenants de la MRC et la participation active des citoyens du territoire qui sont au cœur de cette politique.

En adoptant prochainement son premier plan d'action triennal en matière de développement culturel, la MRC fera des choix stratégiques afin d'assurer un développement soutenu des arts et de la culture sur tout le territoire. La MRC de l'Île d'Orléans n'entend pas se substituer aux instances décisionnelles en culture et aux organismes subventionneurs. Par des actions concrètes, elle souhaite plutôt appuyer et faciliter le développement culturel sur tout le territoire, en partenariat avec les différents intervenants locaux, régionaux et nationaux.



# 8. Bibliographie

## PUBLICATIONS:

BEAUDET, Joances. *Patrimoine territorial, paysage et urbanisation: projet de requalification de l'entrée de l'île d'Orléans*. Thèse (M.A.), Université Laval, 2001.

BORDELEAU, Francine. « Une île entre deux eaux ». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

BRUNELLE-LAVOIE, Louise. « Le Québec dans une île ». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

CHOUINARD, Roger. « Sur une île de caractère ». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

FALARDEAU, J.-C. *L'œuvre de Guy Frégault*, RHAF, vol. 35, n° 1, juin 1981.

FAURE, Isabelle. *L'île d'Orléans; une île en péril*, 1996. Document de travail présenté à la Commission des biens culturels du Québec.

FAURE, Isabelle. « Pour un développement harmonieux; Redessine-moi une île ». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Inventaire des sites archéologiques du Québec*. Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion du territoire public, 2002.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *La politique culturelle du Québec*. Ministère des Affaires culturelles, direction des Communications, 1992.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*. Ministère de la Culture et des Communications/Regroupement québécois du loisir municipal, 1997.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'ABC de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans*. Les éditions de l'Homme, 1998.

HOUDE, Sylvie. *L'île d'Orléans comme lieu symbolique*. Thèse (M.A.) Université Laval, 1982. 127 p.

LAHOUD, Pierre. « Un écrivain mythique ». *Continuité*. No. 73. Été 1997.

LESSARD, Michel. « L'Île d'Orléans; Quarante deux milles de choses tranquille... » *Continuité*. No. 73. Été 1997.

LESSARD, Michel. *L'Île d'Orléans; Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*. Les Éditions de l'Homme. 415 p.

MATHIEU, Jacques. « L'identité québécoise: l'approche de l'historien » in *Approches de l'identité québécoise*, Cahier du Célat, n° 3, décembre 1985.

MORISSET, Lucie K. et al. *Réinventer pays et paysages*. Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2003. Actes du colloque « Québec-Bretagne: réinvention des pays et des paysages dans la seconde moitié du 20e siècle », Brest, juin 2001.

Roche Ltée. *MRC de l'Île d'Orléans: schéma d'aménagement révisé: version finale*. Sainte-Foy, 2001. 72 p.

## SITES INTERNET:

[www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca](http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca): Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca): Institut de la statistique du Québec.

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca): Ministère de l'Environnement du Québec.

[www.atlascnca.geographie.ulaval.ca](http://www.atlascnca.geographie.ulaval.ca): Atlas Québec – Chaudière-Appalaches. Départements de Géographie et d'Aménagement de l'Université Laval.

[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca): Statistique Canada.

[www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca): Ministère des Affaires municipales du Québec.

# 9. Remerciements

Cette politique culturelle et patrimoniale est le fruit des réflexions et des analyses d'un groupe de travail formé de citoyens représentant divers secteurs d'activité et venant des différentes municipalités du territoire. Ce groupe a été appuyé tout au long du processus par un nombre important d'intervenants.

Le Conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans tient donc à souligner la contribution et à remercier les personnes et organisations suivantes qui ont participé de façon concrète à l'élaboration de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC de l'Île d'Orléans:

## LES PARTENAIRES:

- Le Groupe de travail sur la politique culturelle et patrimoniale de l'île d'Orléans
- Les intervenants culturels de l'île d'Orléans
- Les Municipalités de l'île d'Orléans
- Les agents de la direction régionale de Québec du MCCQ
- Les agents du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine
- Le CLD de l'Île d'Orléans et son agent culture-communications, le chargé de projet

## LE GROUPE DE TRAVAIL:

- Nicole Bédard, Saint-Pierre
- Pierre Béland, Saint-Jean
- Chantale Cormier, Sainte-Pétronille
- Suzanne Delisle, Saint-Laurent
- Gilles Gallichan, Sainte-Pétronille
- Jacques Grisé, prés., Sainte-Pétronille
- Richard Hamel, Saint-François
- Jean-Victor Lachance, Sainte-Famille
- Pierre Lahoud, Saint-Jean
- Anne Pichette, Sainte-Famille
- Annette Duchesne-Robitaille, Saint-François
- Jean-Michel Schembré, chargé de projet

Et tous les citoyens de l'île d'Orléans ...

... ainsi que les organismes qui ont participé aux ateliers de la Journée de réflexion et de consultation du 15 mai 2004, qui ont répondu aux questionnaires rendus disponibles ou qui ont présenté des mémoires et recommandations. Leur contribution fut essentielle.



Photo: CLD de l'île d'Orléans



Photo: Kate Green

**CRÉDITS PHOTOS  
DES PAGES  
COUVERTURES**



CLD de l'Île d'Orléans



François Fournier



Jean Desgagné



Kate Green



Patrick Matte



QuébéComm



CLD de l'Île d'Orléans



La MRC de L'île d'Orléans est partenaire du Réseau



Centre local de développement

La publication de cette brochure a été rendue possible grâce à l'Entente de développement culturel qui lie la MRC de L'île d'Orléans, le CLD de l'île d'Orléans et le ministère de la Culture et des Communications du Québec